



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

RAPPORT D'ÉVALUATION CONTINUE

Cluster Criminologie et Droit

Bachelier en Droit

Haute École Provinciale de Hainaut
(HEPH) - Condorcet

Sébastien BERNARD
Emmanuel PARISIS
Charles VIGER

8 juillet 2024

Table des matières

Criminologie et Droit : Haute École Provinciale de Hainaut - Condorcet.....	3
Synthèse	4
Introduction : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale.....	8
Critère A.....	9
Critère B.....	11
Critère C.....	13
Conclusion	14
Droit de réponse de l'établissement.....	15

Criminologie et Droit : Haute École Provinciale de Hainaut - Condorcet

Contexte de l'évaluation

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2023-2024 à l'évaluation continue du bachelier en Droit dans le cadre du *cluster* « Criminologie et Droit ». Cette évaluation se situe dans la continuité de l'évaluation précédente de ce cursus, organisée en 2017-2018.

Dans ce cadre, le comité d'évaluation continue, mandaté par l'AEQES et accompagné par deux membres de la Cellule exécutive, a mené une visite *in situ*, le 24 janvier 2024 à la Haute École Provinciale de Hainaut-Condorcet. Le présent rapport¹ rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du dossier d'avancement remis par l'entité et à l'issue des entretiens, des observations réalisées et de la consultation des documents mis à disposition. Bien que l'objet de la présente évaluation continue soit le bachelier en Droit, la visite (et le rapport qui en découle) ne constitue pas une nouvelle évaluation complète du programme ; elle vise à mettre en lumière l'état de réalisation du plan d'action établi suite à la visite de 2017-2018 ainsi qu'un ensemble de recommandations en vue de l'amélioration de la culture qualité. En ce sens, le rapport comporte des éléments spécifiques au programme ainsi que des recommandations plus générales sur la gestion du programme, la démarche qualité qui s'y rapporte et la culture qualité.

Le comité des experts tient à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation. Il désire aussi remercier les membres de la direction, les membres du personnel enseignant et les étudiants qui ont participé aux entrevues et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience.

Composition du comité²

- Sébastien Bernard, expert pair, président du comité
- Emmanuel Parisi, expert en gestion de la qualité
- Charles Viger, expert étudiant

¹ Dans ce rapport, le masculin est utilisé à titre épique.

² Un résumé du *curriculum vitae* des experts est disponible sur le site internet de l'AEQES :

http://aeqes.be/experts_comites.cfm

Synthèse

FORCES PRINCIPALES

- Ancienneté et solidité du pilotage central de la qualité qui concerne toutes les dimensions (formation, pilotage, fonctions supports), bénéficie de l'expérience acquise par l'évaluation institutionnelle pilote et qui conduit à une formalisation avancée de la démarche qualité
- Existence d'un suivi du plan d'action 2019 reprenant précisément les recommandations précédentes et d'un projet de plan pour la période à venir
- Double existence d'un portfolio de la section et d'un portfolio qualité qui témoignent d'une bonne formalisation des procédures
- Organisation d'enquêtes récurrentes pour évaluer la qualité de certaines activités (par exemple, procédure formalisée d'évaluation des enseignements par les étudiants)
- Élection désormais systématique des délégués de classe
- Satisfaction des étudiants à l'égard de la qualité de leur formation, qui s'enrichit (développement de visites d'institutions, amélioration des ressources disponibles sur *Moodle*, création d'une formation sensibilisant à l'entreprenariat, projet de réforme de la méthodologie, diversification méthodes pédagogiques)

FAIBLESSES PRINCIPALES

- Très faible association des étudiants à la démarche d'amélioration continue : absence de sollicitation des délégués étudiants en ce sens et pas de suivi institutionnel des enquêtes d'évaluation des enseignements par les étudiants
- Difficultés financières qui commencent à avoir un impact sur le fonctionnement du programme
- Existence de freins pour recruter des professionnels dans le corps professoral
- Diminution du taux de réussite malgré les mesures d'aide à la réussite
- Difficultés récurrentes d'accès au secrétariat
- Impuissance de l'institution à résoudre des dysfonctionnements récurrents dans un petit nombre de cours
- Absence d'association formelle des professionnels à la révision du programme
- Une proportion substantielle d'étudiants poursuit à l'université sans que la Haute École les y prépare formellement
- Vieillesse du bâtiment de moins en moins adapté aux méthodes pédagogiques contemporaines

OPPORTUNITÉS

- Bachelier en Droit d'un établissement d'enseignement de promotion sociale dispensé dans le même bâtiment offrant des opportunités en termes de collaborations, dans un contexte de ressources limitées
- Possibilité d'accès aux bibliothèques des institutions partenaires au sein du pôle hainuyer

MENACES

- Environnement concurrentiel

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

- 1 Donner une place aux étudiants dans la démarche qualité : mieux utiliser la représentation étudiante existante en organisant une remontée des étudiants vers la coordination ou la direction puis en assurant un suivi.
- 2 Instituer une procédure permettant de résoudre des dysfonctionnements récurrents lorsqu'ils existent dans certains cours.
- 3 Améliorer le suivi des résultats des enquêtes d'évaluation des enseignements par les étudiants et les informer sur les suites données.
- 4 Veiller à ce que l'évolution des ressources financières ne dégrade pas la qualité de l'enseignement.
- 5 Favoriser les échanges entre les étudiants d'années différentes.
- 6 Davantage préparer les étudiants poursuivant leurs études à l'université.
- 7 Renforcer les liens et formaliser les relations avec représentants du monde professionnel dont les retours seraient intéressants, en particulier pour faire évoluer le programme.

Présentation de l'établissement et du programme évalué

Créée en 2009, la Haute École Provinciale de Hainaut (HEPH) - Condorcet est née de la fusion de la Haute École Provinciale de Hainaut Occidental (HEPHO), la Haute École Provinciale de Mons - Borinage - Centre (HEPMBC) et la Haute École Provinciale de Charleroi - Université de Travail (HEPCUT).

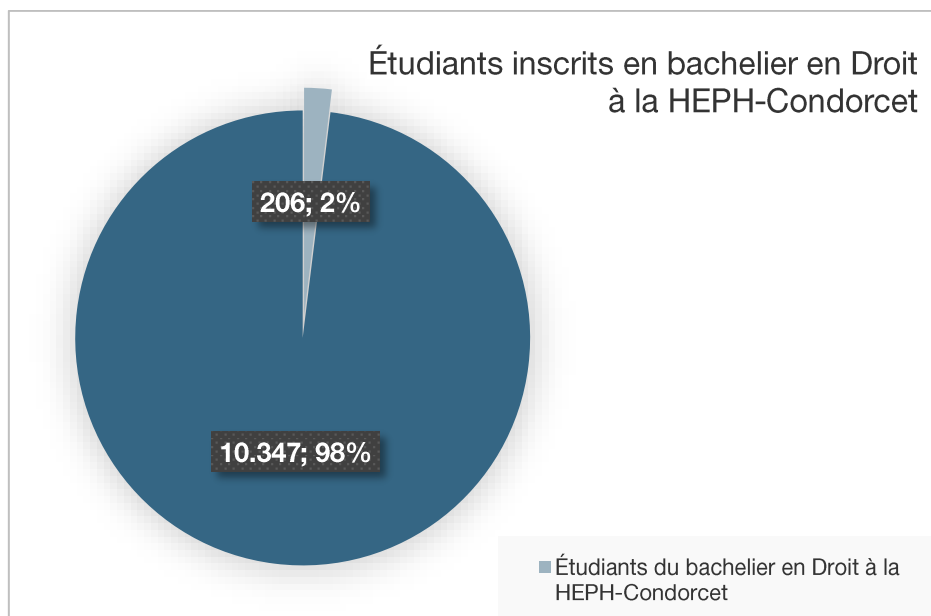
Située dans le pôle hainuyer, la HEPH-Condorcet relève de la province du Hainaut, son pouvoir organisateur.

Elle compte de neuf campus et dix départements. Ces départements sont les suivants :

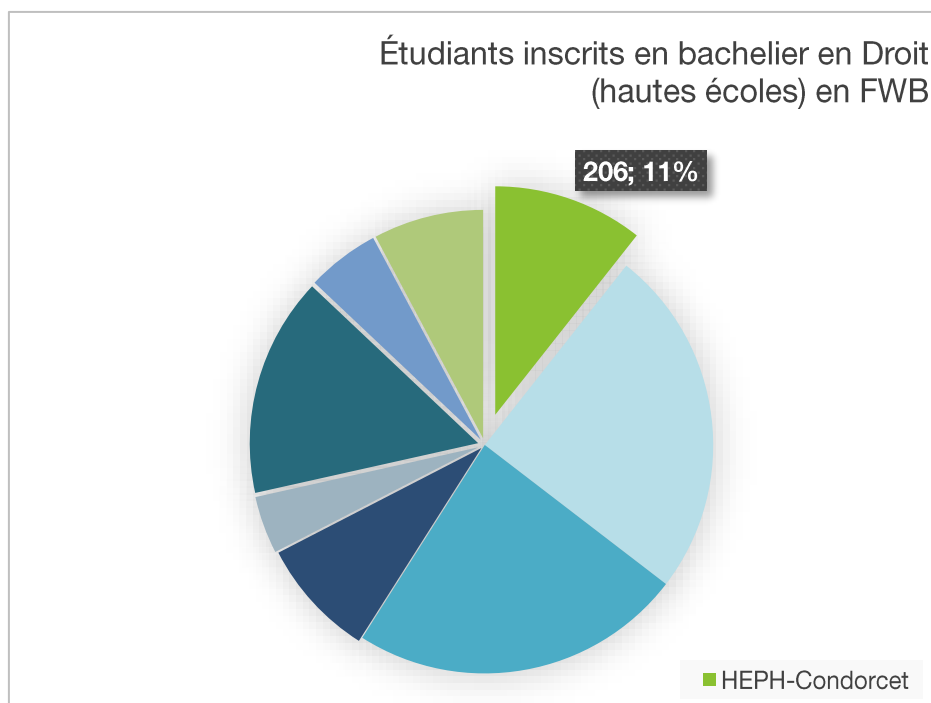
- agrobiosciences et chimie,
- arts appliqués,
- communication, éducation et sciences sociales,
- marketing, management touristique et hôtelier,
- santé publique,
- sciences de la motricité,
- sciences de l'enseignement,
- sciences économiques, juridiques et de gestion (dans lequel est se retrouve bachelier en Droit ici évalué),
- sciences et technologies,
- sciences logopédiques.

La HEPH-Condorcet organise ce bachelier en Droit sur son site de Charleroi. S'agissant d'un bachelier de haute école, il présente une visée professionnalisante et est offert suivant un horaire en journée.

En 2021-2022, 206 étudiants étaient inscrits au bachelier en Droit à la HEPH-Condorcet. Ces 206 étudiants représentaient 2% du nombre total d'étudiants inscrits à la HEPH-Condorcet, à savoir : 10.553 étudiants³.



Ces étudiants du bachelier en Droit à la HEPH-Condorcet représentaient 11% du nombre total d'étudiants inscrits au même bachelier dans l'ensemble des hautes écoles en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), à savoir : 1.937 étudiants⁴.



³ Source : ARES, base de données SATURN. Année de référence : 2021-2022.

⁴ *Idem*.

Introduction : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale

Depuis la réalisation de l'évaluation initiale du bachelier en Droit, plusieurs événements sont intervenus et ont impacté le fonctionnement du cursus droit au sein de la HEPH-Condorcet.

Quatre principaux peuvent être cités :

- l'augmentation sensible des effectifs étudiants au sein de la section ;
- la crise sanitaire qui a accéléré le développement des ressources numériques ;
- quelques ajustements dans la réforme du programme du bachelier (voir *infra*, critère B) ;
- une situation financière de plus en plus contrainte qui commence à avoir un impact négatif sur le fonctionnement du programme, notamment en freinant le recours à des professionnels pour dispenser des cours et en empêchant le développement de certains projets.

Critère A

L'établissement/l'entité s'est engagé(e) dans une démarche d'amélioration continue adaptée à ses objectifs et s'appuyant sur des choix motivés, notamment en regard des recommandations de l'évaluation externe. Cette démarche est explicite et se fait avec la participation des parties prenantes, internes et externes à l'établissement/l'entité.

CONSTATS ET ANALYSES

Démarche d'amélioration continue : fonctionnement et caractère pérenne

- 1 La démarche d'amélioration continue pour le bachelier en Droit bénéficie de l'ancienneté et de la solidité du pilotage de la qualité par une cellule qualité au sein de la Haute École. Cette démarche qualité concerne toutes les dimensions (métier à travers la formation, pilotage et fonctions supports). Cette expertise a été renforcée par la participation de l'établissement à l'évaluation institutionnelle pilote. Elle a conduit à une formalisation bienvenue de toute une série d'actions (voir *infra*), formalisation qui a été indéniablement renforcée depuis l'évaluation initiale du bachelier.
- 2 Si la démarche reste plutôt descendante car initiée par la coordinatrice qualité de la Haute École, le comité a constaté qu'elle faisait l'objet d'une bien meilleure appropriation par la communauté enseignante de la section droit qu'il y a six ans.
- 3 En revanche, elle ne fait pas une place suffisante aux étudiants. La représentation étudiante n'est pas sollicitée pour faire remonter des difficultés et il n'existe pas de suivi institutionnel des enquêtes réalisées pour l'évaluation des enseignements par les étudiants dont l'analyse est laissée à la seule discrétion des enseignants. Cette situation est d'autant plus regrettable que la Haute École a systématisé à la fois la désignation de délégués de classe et l'envoi de questionnaires d'évaluation des enseignements par les étudiants à la fin de chaque quadrimestre. Les premiers sont donc surtout utilisés pour relayer des informations données par la direction ou les enseignants. Quant aux seconds, leurs résultats sont sous-exploités, l'institution ne tirant pas de conséquences si un cours obtient, plusieurs années consécutives, une évaluation négative.
- 4 Si les étudiants sont satisfaits de la très grande majorité des cours qui leur sont dispensés, lorsqu'ils font remonter une insatisfaction récurrente parce qu'un enseignement, par exemple dispensé par un professionnel, ne l'est pas sérieusement (absences à répétitions, fin anticipée des cours, faible niveau dans la matière), leur alerte ne paraît pas être prise en compte, la direction semblant impuissante pour mettre fin à la situation.

Stratégie et priorisation des objectifs de l'établissement et de l'entité

- 5 La capacité de la HEPH-Condorcet à définir une stratégie et à en suivre l'exécution est démontrée par l'existence d'un document qui réalise un suivi précis du plan d'action de 2019, lui-même construit autour des recommandations formulées lors de l'évaluation initiale. L'établissement a en outre rédigé un projet de plan pour la période à venir.

Caractère explicite de la démarche d'amélioration continue

- 6 Le caractère explicite de la démarche d'amélioration continue est évident : de nombreux documents existent, les procédures sont prévues et suivies. La double rédaction d'un portfolio de la section et d'un portfolio qualité témoigne également d'une bonne formalisation des procédures et de ce caractère explicite de la démarche.

RECOMMANDATIONS

- 1 Donner une place aux étudiants dans la démarche qualité : mieux utiliser la représentation étudiante existante en organisant un processus de remontée des étudiants vers la coordination ou la direction puis en assurer un suivi.
- 2 Améliorer le suivi des résultats des enquêtes d'évaluation des enseignements par les étudiants.
- 3 Instituer une procédure permettant de résoudre des dysfonctionnements récurrents lorsqu'ils existent dans certains cours.

Critère B

Les évolutions apportées par l'établissement/l'entité contribuent à la dynamique d'amélioration du programme/cluster, en particulier au regard de sa pertinence, de sa cohérence interne, de son efficacité et de son équité. La communication de l'établissement/l'entité est actualisée en conséquence.

CONSTATS ET ANALYSES

Pertinence du programme

- 1 Les étudiants expriment un sentiment de satisfaction dominante concernant la qualité des enseignements qui leur sont proposés. Ils estiment que la plupart de leurs professeurs sont impliqués et accessibles. Ils apprécient aussi les efforts réalisés pour organiser certaines visites d'institutions (juridictions, parlement européen, prisons) et, plus largement, les occasions de rencontrer des représentants des milieux professionnels.
- 2 Le programme a connu peu d'évolutions au cours des dernières années. Cependant, parmi les changements peuvent être cités la mise en place d'un module permettant d'initier à l'entrepreneuriat ou encore l'augmentation du volume horaire alloué à la méthodologie. Plusieurs pistes évoquées lors de l'évaluation initiale (dissociation des stages et TFE, création d'options en bac 3) ont en revanche été abandonnées car jugées non pertinentes par l'établissement.
- 3 Afin de ne pas s'exposer à l'avenir à une forme de conservatisme excessif du point de vue du contenu du programme, la Haute École gagnerait à échanger à intervalles réguliers avec des représentants du monde professionnel, échanges qui lui permettraient de s'assurer du maintien permanent de l'adéquation de la formation délivrée aux attentes des recruteurs.
- 4 Une proportion non négligeable d'étudiants en bachelier Droit à la HEPH-Condorcet poursuit leurs études de master en Droit à l'université sans être préparés à cette transition. De la même manière que la Haute École prépare à l'insertion professionnelle de certains de ces étudiants, un module sensibilisant à certaines méthodes (maniements, des sources, recherches documentaires, etc.) pourrait être proposé aux étudiants poursuivant à l'université pour mieux les renseigner et préparer.
- 5 Si la mobilité internationale reste très faible, la HEPH-Condorcet a accueilli récemment un enseignant étranger. Elle gagnerait aussi à développer des projets de courts séjours que sa situation financière lui empêche actuellement d'envisager.

Cohérence du programme

- 6 Les étudiants ont accès à des fiches ECTS qui leur permettent d'obtenir les informations utiles sur leurs cours et modalités d'évaluation. D'une manière générale, les ressources en lignes ont été enrichies depuis la crise sanitaire. Il arrive toutefois que certains enseignants omettent de déposer suffisamment tôt les informations utiles sur Moodle.

- 7 L'encadrement des TFE et le suivi des stages semblent globalement satisfaisants, même si les étudiants éprouvent parfois des difficultés à trouver des stages.
- 8 La grille d'évaluation des stages apparaît insuffisamment précise aux maîtres de stage accueillant les étudiants en entreprise.

Efficacité et équité du programme

- 9 D'une manière plus générale, il a semblé au comité que les contraintes financières croissantes commencent à avoir un impact sur la qualité de la formation comme le montre aussi le manque de moyens pour recruter des professionnels dans le corps professionnel, difficulté qui doit susciter une vigilance d'autant plus grande que la professionnalisation est dans l'ADN du bachelier de la haute école et que cette particularité devra être plus encore entretenue dans le contexte de l'ouverture prochaine d'un bachelier par une université à Charleroi.
- 10 Différentes mesures d'aide à la réussite (aide à la prise de notes, remédiation en langues ou dans certaines matières comme la comptabilité, tutorat) sont proposées, non pas spécifiquement pour les étudiants du cursus droit mais au niveau de la Haute École. La diminution du taux de réussite montre qu'elles ne parviennent pas à contrer les difficultés rencontrées par certains étudiants.
- 11 Les étudiants apprécieraient de pouvoir davantage échanger entre années de promotion.
- 12 Les étudiants souffrent de difficultés d'accès (spécialement en début d'année mais pas seulement) au secrétariat qui a subi, depuis plusieurs années, une diminution importante d'agents dont les effets se font ressentir.
- 13 Les conditions de vie étudiante sont contrastées : les locaux - partagés et dont la responsabilité revient au pouvoir organisateur, sont certes vastes mais leur vieillissement entraîne des difficultés parfois importantes (chauffage insuffisant, y compris lors d'examens, manque de prises électriques, etc.).

RECOMMANDATIONS

- 1 Essayer de développer des projets de courts séjours à l'étranger.
- 2 Davantage préparer les étudiants au passage vers l'université.
- 3 Favoriser les échanges entre les étudiants d'années différentes.
- 4 Veiller à ce que l'évolution des ressources financières ne dégrade pas la qualité de l'enseignement.
- 5 Améliorer les conditions d'accès au secrétariat qui est le premier interlocuteur des étudiants pour beaucoup de questions.

Critère C

La culture qualité de l'entité, au service de l'amélioration continue de son (ses) programme(s), s'appuie tant sur l'engagement individuel et collectif de toutes les parties prenantes que sur des procédures et des outils identifiés.

CONSTATS ET ANALYSES

Culture qualité de l'établissement et de l'entité

- 1 Si la démarche d'amélioration reste largement impulsée par des structures centrales (coordination qualité, direction), elle semble bien mieux perçue aujourd'hui qu'il y a six ans par la communauté enseignante qui se l'approprie progressivement. Elle ne fait pas en revanche une place suffisante aux étudiants (voir, *supra*, les constats et recommandations formulées dans la partie « critère A), ce qui limite le déploiement d'une culture qualité complète au sein du programme.

Implication des parties prenantes

- 2 La communication au sein de l'équipe pédagogique semble de bonne qualité et le comité n'a pas perçu de difficultés entre celle-ci et la direction.
- 3 Il existe beaucoup de contacts entre des membres de l'équipe pédagogique et les professionnels. Des retours informels peuvent donc avoir lieu mais la Haute École n'a toujours pas formalisé les échanges avec eux. Elle gagnerait pourtant à organiser, par exemple une fois par an, une rencontre entre direction, équipe pédagogique et professionnels (par exemple, ceux qui accueillent les stagiaires) pour entendre ce que ces derniers ont à dire sur les qualités et marges de progrès des étudiants et s'assurer du maintien de l'adéquation de la formation aux besoins des recruteurs.

Adéquation entre les valeurs et la qualité

- 4 Le comité n'a pas perçu de distorsion entre les valeurs de la Haute École et son fonctionnement.

RECOMMANDATIONS

- 1 Veiller à poursuivre les efforts pour accroître l'appropriation de la démarche qualité par l'équipe pédagogique et donner une plus grande place aux retours des étudiants dans le politique d'amélioration continue.
- 2 Renforcer les liens et formaliser les relations avec les représentants du monde professionnel dont les retours seraient intéressants, en particulier pour faire évoluer le programme.

Conclusion

Au terme de cette évaluation continue, il apparaît que la HEPH-Condorcet évolue dans un environnement qui se transforme rapidement. Ce dernier devient en effet de plus en plus concurrentiel et conduit la Haute École à faire face à un triple défi :

- un défi interne consistant à faire preuve de davantage d'agilité face à des processus décisionnels et administratifs parfois très lourds ;
- un défi financier car les difficultés rencontrées en la matière commencent à affecter le fonctionnement du programme (réduction des effectifs du secrétariat, difficultés pour recruter des professionnels, impossibilité de mettre en place des projets ayant un coût par exemple en matière documentaire ou pour développer des projets internationaux).
- un défi concurrentiel du fait du projet de développement d'un bachelier universitaire à Charleroi qui impliquera de maintenir une exigence de professionnalisation comme élément distinctif et devrait encourager la Haute École à collaborer avec l'établissement d'enseignement de promotion sociale qui partage ses locaux et propose un bachelier de Droit en soirée dans un souci de mutualisation de certaines ressources.

Droit de réponse de l'établissement

Note (8 juillet 2024) : la version finale du droit de réponse de l'établissement devrait intervenir dans le courant du mois de septembre 2024, pour être inséré à cet endroit du rapport.